

## REUNION DU 9 AVRIL 2003

L'an deux mille trois, le neuf avril, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, NAVARRE Denis, SOMMERMONT Jean-François, PARMENTIER Sandrine, HERMANT Eric, NAVARRE Jean-Claude, BASSET Franck, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise, LECLERC Jean-Bernard.

Secrétaire de séance : LECLERC Jean-Bernard

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 13 février 2003.

### 1. COMPTE ADMINISTRATIF 2002

Madame ROGER Betty devient présidente de séance. Elle présente le compte administratif 2002 dressé par Monsieur NAVARRE Maurice, Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2002 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Réalisé N	A continuer	Totaux
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	109 748,25	-	109 748,25
Recettes	127 496,89	-	127 496,89
Résultat	17 748,64	-	17 748,64
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	29 103,38	22 471,00	51 574,38
Recettes	12 387,22	5 234,00	17 621,22
Résultat	- 16 716,16	- 17 237,00	- 33 953,16
<b>RESULTAT</b>	1 032,48	- 17 237,00	- 16 204,52

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 2. AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2002 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2002 ;

Constatant que le compte administratif 2002 présente les résultats suivants :

AFFECTATIO N DU RESULTAT ANNEE N = 2002	1 Résultat Exercice N-1	2 Virement en investiss. Exercice N	3 Résultat Exercice N	4 = 1 + 2 + 3 Résultat de clôture Exercice N	5 Restes à Réaliser Exercice N	6 Solde des R.à R. Exercice N	7 = 4 + 6 A affecter au budget Exercice N+1
Fonctionnement	10 756,01	/	17 748,64	28 504,65	/	/	<b>28 504,65 €</b>
Investissement	14 964,25	/	- 16 716,16	- 1 751,91	D 22 471,00 R 5234,00	- 17 237,00	- 18 988,91 €
TOTAL	25 720,26	/	1 032,48	26 752,74	D 22 471,00 R 5234,00	- 17 237,00	9 515,74 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation ;

Le Conseil Municipal décide, par 11 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 abstention, d'affecter le résultat en réserve à la section d'investissement (c/1068) la somme de 18 988,91 € et à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) à la section de fonctionnement (c/002) la somme de 9 515,74 €.

### **3. COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2002 de PASCAL Nadine et DUBREUCQ Marie-Claire qui ont été les comptables de notre Commune en 2002.

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2002 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2002 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2002, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2002, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2002 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2002 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **4. TAXES D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire présente le travail de la Commission des Finances. Celle-ci propose de reconduire, cette année, les taux de 2002.

Après en avoir délibéré, les Conseillers fixent à l'unanimité, les taux des 4 taxes locales pour 2003 selon le tableau suivant :

Taxe d'habitation	14,00%
Taxe sur le foncier bâti	16,00%
Taxe sur le foncier non bâti	38,00%
Taxe professionnelle	9,20%

### **5. BUDGET PRIMITIF 2003**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget établi par la Commission des Finances.

Après avoir apporté toutes les modifications souhaitées, et après en avoir délibéré, les Conseillers adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2003.

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	140 312 €	140 312 €
INVESTISSEMENT	89 722 €	89 722 €

Un exemplaire sera déposé aux archives après visa de la Préfecture.

## **6. VERSEMENT D'UNE AIDE AUX FAMILLES / SEJOUR DE NEIGE**

M. le Maire rappelle aux Conseillers que, chaque année, une subvention de 153 € par élève du village participant au séjour de classe de neige, était versée au Collège d'Ailly-sur-Noye pour aider les familles concernées.

M. le Maire donne lecture de la lettre qu'il a reçue de M. le Principal du Collège, dans laquelle il est stipulé que la réglementation comptable n'autorise plus le versement d'une subvention sur le compte TG de l'Agent Comptable. La liste des 5 enfants de Grattepanche ayant participé effectivement au séjour était jointe à la lettre.

Après en avoir délibéré, les Conseillers décident :

- D'inscrire la somme correspondante à  $5 \times 153 \text{ €} = 765 \text{ €}$  au compte 6713 (Secours et dots) au Budget Primitif 2003 et de ne pas inscrire la même somme au titre de subvention.

- De verser cette aide directement aux familles suivantes :

- M.Mme PIQUET Thierry
- M.Mme TRANCHARD Philippe
- M.Mme DUCROTOY Jean-François
- M.Mme JUDENNE Thierry
- M.Mme MAGNIER Daniel

- De prévenir les familles citées ci-dessus qui devront se présenter à la Perception Amiens Banlieue, munies d'une pièce d'identité, pour toucher cette aide.

## **7. EMPRUNT POUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX**

Pour pouvoir effectuer les travaux d'effacement de réseaux, M. le Maire rappelle que le plan de financement a prévu une participation financière de la Commune. M. le Maire propose d'emprunter la somme de 56 000 €, somme qui a été inscrite au Budget Primitif 2003. La Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole ont été contactés. Les taux proposés sont les suivants :

	CE	CA
<i>Durée</i>	<i>Taux</i>	<i>Taux</i>
15 ans	4,06%	4,32%
18 ans	4,28%	4,55%
20 ans	4,40%	4,60%

L'étude financière demandée à la Trésorerie n'étant pas en notre possession, M. le Maire propose d'attendre quelques temps. Cette étude et les tableaux d'amortissement des établissements bancaires feront l'objet de la prochaine réunion.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

- Transparence des régimes indemnitaires des élus : Il est dorénavant obligatoire de décider tous les ans du montant des indemnités des élus. M. le Maire, en accord avec ses Adjoints, propose de ne pas augmenter les indemnités. La proposition présentée par M. le Maire est adoptée à l'unanimité.
- Jeunes Agriculteurs : Une demande d'exonération est présentée par un groupement de jeunes agriculteurs. Le Conseil, à l'unanimité, rejette cette demande conformément aux précédentes décisions déjà prises à ce sujet.
- Aide alimentaire : La demande présentée par le Canton de Boves est rejetée, conformément aux décisions prises les précédentes années.
- Circulation / Terrain de sport : Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a pris un arrêté d'interdiction de circulation pour tous véhicules sur le terrain de sport. Les Conseillers approuvent cette décision. Deux panneaux d'interdiction à tous véhicules seront posés et l'arrêté affiché, au niveau des 2 accès au terrain.
- Triathlon d'Amiens : A nouveau, les organisateurs nous demandent de pouvoir traverser le territoire de la commune. Un accord est donné pour cette épreuve qui se déroulera le 25 mai.

- Fête de l'école : En raison des travaux qui seront en cours sur la RN 1 à Hébecourt, la fête de l'école ne pourra s'y dérouler. Elle se déroulera cette année à Grattepanche le 15 juin.
- Inscriptions à l'école maternelle : En raison du nombre important d'inscriptions prévues à la rentrée prochaine, le Conseil d'Ecole a demandé aux Maires des 3 Communes du regroupement pédagogique de refuser des inscriptions en maternelle, pour les enfants nés en 2001. Pour notre village, 4 enfants sont sur la liste qui a été établie. M. le Maire prendra contact avec ses collègues et avec les familles concernées avant de prendre une décision.
- Relieuse : Il est envisagé d'acquérir une relieuse de documents. Monsieur le Maire présente les documents qu'il sera possible de réaliser avec cet outil. L'ASPEG a proposé de financer cet achat à hauteur de 50%. Le coût de cette machine est de 413 € H.T. L'ensemble des Conseillers est d'accord pour réaliser cette opération.
- Toiture / Salle des Fêtes : Le dossier DGE 2003 a été transmis à la Préfecture qui en a accusé réception. Les travaux pourraient commencer ; M. le Maire propose d'attendre la décision que doit prendre la Préfecture quant à la subvention avant de lancer les travaux. Les Conseillers approuvent à l'unanimité.
- Terrain de sport : Monsieur le Maire remercie M. NAVARRE Jean-Claude qui a épandu de l'engrais sur l'ensemble du terrain de sport.

Les Membres du Conseil Municipal